

Auvergne numérique

ID: 069-798020202-20230706-DELIB2023_18-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION – jeudi 6 juillet 2023

Délibération n° 2023 18

Présents avec voix délibératives :

- Mme Anna AUBOIS, Conseil régional-Auvergne-Rhône-Alpes, suppléante (en visio)
- M. Jean-Luc BORIE, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, titulaire (en visio)
- M. Jean-Pierre BRENAS, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Valérie CABECAS, Conseil départemental du Cantal, titulaire (en visio)
- M. Christian CHITO, Conseil départemental de l'Allier, suppléant (en visio)
- M. Bruno FAURE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Myriam FOUGÈRE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Isabelle MASSEBEUF, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Christelle MICHEL-DELEAGE, Conseil départemental de la Haute-Loire, titulaire (en visio)

Présents:

M. Jean-Luc BLANC, Payeur régional, M. Frédéric MÜLLER, Directeur de la Régie Auvergne Numérique, Mme Yann HOUVENAGHEL et M. François TEPPAZ-MISSON, Directeurs Adjoints de la Régie Auvergne Numérique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales. Vu les statuts de la Régie « Auvergne Numérique », Le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration de la Régie régionale « Auvergne Numérique » décide :

- d'approuver les termes du projet d'avenant n°1 de la Convention attributive d'aide européenne au titre de l'initiative « REACT-EU », joint au présent rapport,
- d'autoriser le Directeur de la Régie régionale « Auvergne Numérique », en application des dispositions de l'article R 2221-28 du Code général des collectivités territoriales, à signer l'avenant n°1 de la Convention attributive d'aide européenne au titre de l'initiative « REACT-EU » avec l'Autorité de gestion et à exécuter et signer tous les actes y afférents.

Le Président

Bruno FAURE